



Compte rendu de la commission agriculture/zones humides

Le 22/03/2021 en visioconférence

Rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Fabien AURADOU, AEAG
Romain BADUEL, Agro bio 19 et réseau bio Nouvelle-Aquitaine
Franck BOUTOT, Conseil départemental de la Corrèze
Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin
Caroline DOS SANTOS, ADAPA
Jules EYROLLES, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans
Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19
Noémie JOURDAIN, Communauté de communes Dôme Sancy Artense
Guy LABAYE, Chambre d'agriculture 23
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin
Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne
Vincent MENESSION, Haute Corrèze Communauté
Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté
Leslie VAN ONCEM, Conseil départemental de la Corrèze

1. Préambule

Julie COLLET et Eloïse LE ROUX introduisent la réunion, un tour de table est réalisé afin que tous les partenaires se présentent.

L'ordre du jour est rappelé.

2. Fonctionnement des commissions

Les commissions sont des réunions techniques et thématiques permettant :

- D'échanger entre partenaires sur la diffusion/le partage de données et des sujets d'actualités ;
- De mutualiser les moyens, les compétences et la communication ;
- Faire émerger des projets communs ;
- Avoir une approche complémentaire.

Pour chaque commission, l'ensemble des porteurs de projets de la thématique est convié ainsi que les partenaires techniques et financiers associés. De manière générale, ces commissions sont ouvertes à tous les partenaires/acteurs qui en font la demande.

La commission agriculture se réunira à minima une fois par an. Les partenaires peuvent également demander aux coordinatrices du contrat de réunir la commission sur des sujets spécifiques. Dans le cadre de la commission agriculture des sorties sur le terrain pourront également être organisées.

Sur la thématiques agriculture/ ZH, il y a 10 porteurs de projets.

3. Etats des lieux DCE / diagnostics

L'actualisation de l'état des lieux DCE a été réalisée en 2019, à l'échelle de chacune des 16 masses d'eau du bassin du Chavanon, dont voici une synthèse :

- **7 masses d'eau sont en état moyen** et zéro masse d'eau en très bon état, alors que ce territoire se situe en TBV (tête de bassin versant). Les masses d'eau les plus dégradées se situent dans la partie amont et concernent également quelques affluents rive gauche du Chavanon (Malpeire, Eau du Bourg, Ganne).
- L'état des masses d'eau entre 2015 et 2019 a très peu évolué.
- Quant aux pressions, **8 masses d'eau** ont une **pression morphologique élevée**. Les pressions diffuses et prélèvements sont définies comme « non significatives » ou « inexistantes ».

Parallèlement, un travail de terrain a été réalisé par les techniciens rivière des collectivités, permettant de **diagnostiquer 217 kms de cours d'eau sur les 920 km** (Source : BD TOPO), soit 30% de linéaire total. **42% du linéaire diagnostiqué est impacté par du piétinement sur au moins une des deux rives.**

Les parties amont du bassin versant sont les plus impactées par le piétinement et le recalibrage, ce qui vient appuyer les conclusions de l'état des lieux DCE.

Concernant les zones humides, les données utilisées sont les zones à dominante humide (ZDH) définies par EPIDOR. 12% du bassin versant est en ZDH, essentiellement sur la partie amont lié au contexte géologique et morphologique (zone amont plate et para-tourbeuse).

4. Bilan du 1^{er} contrat (2015-2019)

Les réalisations des opérations du premier contrat ont toutes été cartographiées par le PNR et intégrées dans une base de données uniques et harmonisées. Ses éléments peuvent être transmis sur demande.

De manière synthétique et en quelques chiffres, voici quelques éléments :

- **58 aménagements** agricoles et **13 kms de MEDA**
- **18 kms de restauration/entretien de ripisylve**
- **565 ha de zones humides contractualisés** en MAEC sur 2 secteurs : la Ramade et la Méouzette, animés par la CA23 et LNE (environ 15 exploitants concernés).
- **38 ha de zones humides et/ou milieux remarquables acquis.**

S. CATOIR explique que dans le cadre de cette animation foncière, le CEN NA cible les parcelles en déprise agricole ou dans les zones de gorges très préservées. Parallèlement, il a repris l'animation de la CATZH depuis 2018 sur la partie Nouvelle-Aquitaine, qui avait été confiée au CEN Auvergne. Il y a eu une période de transition sans animation qui conduit le CEN NA à reprendre contact avec l'ensemble des exploitants.

Sur le plan financier, ce premier contrat fut une réussite de manière globale puisque le taux de réalisation financier atteint les 87%. Sur ces 3.3 M d'€ dépensé, **51% ont été dédiés à la restauration des milieux** et **26% spécifiquement au volet agricole**.

Un partenariat a été amorcé et doit être renforcé pour une meilleure complémentarité.

Le bilan des MAEC est positif si on se base uniquement sur les surfaces engagées mais nous ne disposons pas de bilans sur le bénéfice pour le milieu, sur les réels changements de pratiques, sur la perception des agriculteurs, etc.

L'effort doit être poursuivi sur la restauration des milieux et de leurs fonctionnalités, au regard notamment des linéaires de cours d'eau à protéger (12 kms déjà réalisés, 184 kms à protéger sur la base du linéaire diagnostiqué et 497 kms sur la base d'une simulation sur le linéaire total).

Sur ce nouveau contrat, les partenaires doivent poursuivre l'accompagnement des agriculteurs en intégrant le prisme du changement climatique et donc de l'aspect quantitatif de la ressource en eau.

5. Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Depuis 2019, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne expérimente sur des secteurs bien identifiés, un nouveau dispositif dans l'attente de la prochaine PAC. En 2020, les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ont ainsi pu être proposés aux agriculteurs du bassin de la Ramade.

Ce nouveau dispositif n'est pas cumulable avec les MAE C, qui ont été prolongées d'une année. Le bilan 2020, d'un montant de 56 000 €, a bénéficié à 4 exploitants sur 104 ha de prairies humides. Contrairement aux MAE C qui impliquent en théorie des changements de pratiques au travers le respect d'un cahier des charges, l'objectif des PSE est de rémunérer les bonnes pratiques déjà existantes.

Les cahiers des charges sont identiques sur tout le territoire Adour-Garonne. Le fait de ne pas avoir pris en compte les spécificités des territoires tels que le nôtre (élevage extensif, dominance des prairies, etc.) aboutit à une rémunération assez élevée (plus avantageuse que le dispositif MAE C).

Le CEN NA a été associé à cette démarche par l'AEAG via à minima une visite systématique de la CAT ZH.

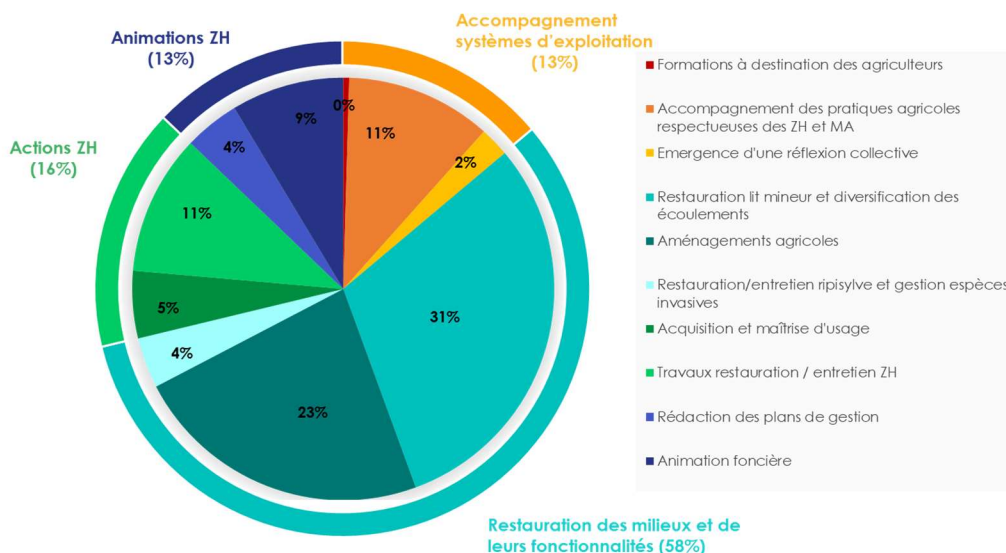
Cet outil permet de toucher de nouveaux exploitants mais sans attente réelle de changements de pratiques alors même que les dégradations morphologiques sur ce secteur sont très importantes (drainage des zones humides avec une très forte densité de rigoles parfois très profondes, absence de ripisylve, recalibrage des cours d'eau, ...). Des craintes ont été exprimées sur le fait que le PSE ne soit qu'une motivation financière.

Il serait intéressant de savoir si les services environnementaux rémunérés sont bien rendus.

La journée rigole qui avait été annulée en 2019, pourrait être organisée cette année.

6. Perspectives du nouveau Contrat

Le montant prévisionnel des opérations en lien avec la thématique agriculture, zones humides s'élève à 1 650 000 € pour les 5 ans. La répartition se fait de la manière suivante :



On peut schématiquement identifier 3 échelles d'interventions :

- **Echelle « milieux aquatiques »** : Les communautés de communes vont intervenir au travers des aménagements agricoles (mise en défens des berges, aménagements de systèmes d'abreuvement) et de travaux de restauration du lit mineur et de diversification des écoulements. Elles interviendront également dans l'entretien et la restauration de la ripisylve. Les linéaires ou à minima les secteurs prioritaires d'intervention ont été identifiés.
- **Echelle « zones humides »** : Les CEN ont proposé une programmation cohérente autour de la mise en place d'une animation foncière permettant l'achat ou la maîtrise d'usage de zones humides. Parallèlement, ils proposeront via leur CAT ZH une animation permettant la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion. Les premiers plans de gestion vont entrer en vigueur avec des premières actions en 2021 ou 2022.
- **Echelle « systèmes d'exploitation agricoles »** : La Chambre d'agriculture de la Creuse propose des formations à destination des agriculteurs et le CIVAM et l'ADAPA, un accompagnement global des agriculteurs.

Pour les formations et plus généralement pour les opérations menées dans le cadre du contrat, la Chambre d'agriculture 19 peut être le relai auprès des exploitants agricoles sur les communes corréziennes du contrat, si les projets font l'objet d'échanges et de co-construction. Il n'est pas possible de transmettre les données personnelles des agriculteurs mais éventuellement de communiquer par le biais de la Chambre d'agriculture

C.MELLETT explique que la difficulté est surtout liée à la communication auprès des agriculteurs, à la diffusion des informations liées à l'organisation de journées techniques. Le CIVAM, n'ayant pas les numéros de téléphone ou mails des exploitants, est obligé de multiplier les envois papier.

Le PNR ML est également maître d'ouvrage d'une opération visant à améliorer la dynamique de partenaires autour du contrat et la cohérence des actions portées par chacun. Cette proposition part de plusieurs constats :

- Un agriculteur peut être accompagné par plusieurs structures selon la clé d'entrée d'intervention. Il est essentiel d'avoir une bonne connaissance du qui fait quoi, d'harmoniser les messages véhiculés, de créer une plus-value à l'action collective.

- Par ailleurs, on observe de manière générale, une évolution rapide de la disponibilité de la ressource en eau concrétisée par des assecs de plus en plus prononcés. Ce nouvel enjeu doit être au cœur des réflexions collectives afin d'adapter au mieux les usages à la ressource.

Ainsi, il est possible de s'interroger de la manière suivante :

Comment accompagner au mieux et collectivement les agriculteurs à développer une activité **durable, respectueuse** des ressources dans une logique d'**adaptation au changement climatique** ? Comment avoir une approche collective pour accompagner les exploitants en tenant compte des aspects économiques, sociales et environnementaux ?

Afin d'avancer sur cette question, le Parc propose d'expérimenter à l'échelle du bassin, la création d'un collectif de partenaires. Cette expérimentation a été lancée par le PNR du Livradois-Forez au travers l'accompagnement d'un prestataire pour les aider à monter ce collectif. L'objectif est de pouvoir s'en inspirer tout en identifiant nos propres besoins/objectifs et en adaptant la méthode de travail. Dans un premier temps, les échanges pourraient conduire à mieux se connaître pour progressivement partager les enjeux spécifiques au territoire, les freins à lever et développer une culture commune. L'idée est de co-construire une méthode de diagnostics et d'accompagnement commune au travers différents moyens (voyages d'études, visite de fermes supports, conférences, ...). Ce collectif regrouperait diverses structures ayant des fonctionnements, des actions et des accompagnements différents. Le collectif peut permettre de mieux connaître les autres et de mettre en commun les compétences pour mieux répondre aux demandes des agriculteurs.

Le PNR propose donc les étapes suivantes :

- Premier ébauche d'un cahier des charges par le PNR, comme base de travail,
- Echanges de la commission agriculture autour de ce document pour parvenir à une version validée collectivement
- Lancement du marché public
- Analyse des offres collectivement
- Lancement de la démarche

Le PNR souhaite lancer cette opération avant la fin de l'année. Les coordonnatrices s'engagent donc dans les prochaines semaines à transmettre une première version du cahier des charges.

ADAPA s'interroge sur les financements des jours nécessaires à la participation de cette initiative. La Région ne finance plus les actions de l'ADAPA et si le manque de co-financement pourrait remettre en question leur intervention au sein du contrat.

F.AURADOU a bien conscience du problème et souhaite que toutes les pistes puissent être étudiées (appel à projets, fonds européens, négociation de conventions auprès de certains financeurs, etc.).

C.DOS SANTOS interroge sur la manière dont le contrat pourrait renforcer l'aspect collectif et ainsi devenir un outil plus représentatif et permettre les financements des actions de l'ADAPA et du CIVAM.

Au-delà des moyens financiers, les partenaires sont favorables à la mise en place de ce collectif. Néanmoins, il est nécessaire d'évaluer le nombre de jours pour chaque partenaire.

Les partenaires n'ont plus de questions, la séance est levée.